

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
Délibération n° <b>0060/2022</b>	<b>Objet</b> : Modification du tableau des effectifs.	

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Mehdi BELLOUTH, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Jean-Charles JOULAIN, Claude DUROUX, Laura DELBOSC conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Pauline BISQUERT représentée par Roland TIBI, Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Caroline DELISSE représentée par Grégory NGUYEN, Samantha CRISIAS représentée par Céline MONASSA, Noémie ARNOFFI représentée par Anne FERREIRA, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alain BOUKRIS.

**Absents** : Cathy CABAM.

Madame Dominique HUMEZ a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

**Vu** l'article L313-1 du CGFP susvisé, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 23 septembre 2022 ;

**Considérant** que pour suivre l'évolution des postes et des carrières des agents liée à la réussite aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale, aux avancements de grade et aux promotions internes, aux prévisions de recrutement, réintégration, départs et aux modifications réglementaires, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

<b>CREATION</b>	2 Adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C) 1 apprenti BPJEPS-APT
<b>SUPPRESSIONS</b>	5 Adjoints techniques (catégorie C) 1 Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie B) 1 Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C) 1 Brigadier-chef principal (catégorie C) 3 Gardiens-brigadiers (catégorie C) 1 apprenti BPJEPS-LTP 6 Adjoints techniques saisonniers (catégorie C)

**ARTICLE 2 : DIT** que la rémunération et la durée de carrière sont celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2022, chapitre 012.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 27 septembre 2022

  
Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Marolles-en-Brie. The stamp contains the text 'MAIRE de MAROLLES-en-BRIE' at the top and 'Val-de-Marne' at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*